

Circulaire n°2 (2008) du Comité exécutif  
À tous les membres du  
Comité exécutif de la FSESP

Réf. : CFP/DG  
Contact : Carola Fischbach-Pyttel

5 mars 2008

30<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif de la FSESP  
22 – 23 avril 2008, ITUH, Salle AUD, Bruxelles

## RÉSERVATION D'HÔTEL

Chères et chers collègues,

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il est difficile de trouver des chambres d'hôtel à Bruxelles aux dates de la réunion de notre Comité exécutif. Cela tient au fait qu'une foire commerciale particulièrement importante a lieu à Bruxelles cette semaine-là.

Comme l'indique le site web de la FSESP, des sites comme [www.resoltel.be](http://www.resoltel.be) et autres peuvent vous aider à trouver une chambre à Bruxelles, **mais uniquement à partir du 25 mars au plus tôt**, une fois les réservations de masse pour la foire commerciale terminées.

Par conséquent, le secrétariat de la FSESP a réservé 45 chambres dans un hôtel d'Anvers pour les nuits des 21 et 22 avril :

Hotel De Keyser  
De Keyserlei 66-70  
2018 Antwerp

Cet hôtel se trouve à proximité immédiate de la gare centrale d'Anvers. Des liaisons régulières sont assurées vers la gare du Nord à Bruxelles (trajet d'environ 30 min avec les trains conseillés en annexe), gare qui est elle-même très proche de l'ITUH où a lieu la réunion du Comité exécutif. Pour plus d'informations, consultez les cartes de localisation et les horaires de train en annexe.

### COMMENT RÉSERVER ?

Pour réserver votre chambre à Anvers, contactez Mme Nicole Quetin chez « Matière Grise Consult » pour le **20 mars 2008 au plus tard**.

Fax : + 32 2 375 53 16  
[nquetin@matieregrise.be](mailto:nquetin@matieregrise.be)  
Tél. : + 32 475 26 51 27

Veillez à mentionner « EPSU ANTWERP » dans votre correspondance.

Mme Quentin s'occupera de la réservation pour vous et vous enverra une confirmation.

**Les participants doivent régler leur note d'hôtel avant leur départ de l'hôtel.**

./.

En cas d'annulation ou de changement de votre réservation, veuillez contacter Mme Quetin.

Vu les frais de déplacement supplémentaires entre Anvers et Bruxelles et le coût de la chambre légèrement supérieur à l'ordinaire (160 EUR par nuit, petit déjeuner inclus), la FSESP fournira, à titre exceptionnel, à ceux d'entre vous qui logeront à Anvers une indemnité *per noctem*. Cette indemnité, réservée aux membres titulaires ou suppléants du Comité exécutif de la FSESP sera de 50 EUR par nuit et cela pour un maximum de deux nuits. Les membres éligibles à l'aide financière seront indemnisés au cas par cas.

Respectueusement vôtre,

Carola Fischbach-Pyttel  
Secrétaire générale

**Pièces jointes :**

- Horaires des trains
- Cartes de localisation